

Mesures agro-écologiques pour les indications géographiques de la filière vitivinicole

Lors de leurs séances de novembre 2016 les instances de l'INAO (le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées et aux eaux-de-vie et le comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres) ont pris connaissance et validé les propositions présentées par la commission nationale Environnement. Une première série de 8 mesures prioritaires a été validée :

- 1 - Obligation d'enherbement des tournières
- 2 - Interdiction du désherbage chimique en plein des parcelles de vigne
- 3 - Enherbement des vignes
- 4 - Améliorer l'efficacité du matériel de pulvérisation
- 5 - Réduction des quantités de produits phytosanitaires
- 6 - Limitation des apports d'azote minéral de synthèse
- 7 - Maintien des murets, bosquets, terrasses, ...
- 8 - Respect de la séquence morphologique originelle des sols

Ces huit mesures pourront être intégrées dans les cahiers des charges des AOP et des IGP viticoles, de manière quasi-automatique, sur demande des ODG concernés.

Outre ces huit premières mesures prioritaires, il convient de noter qu'une série d'autres mesures est actuellement en cours d'élaboration par l'IFV, en relation avec les services de l'INAO. L'établissement de ces mesures sera achevé début 2017. Elles seront alors examinées par le sous-groupe Plantes pérennes puis par la commission Environnement de l'INAO, en vue de leur présentation aux différents comités nationaux concernés.

Il convient également de noter que le sous-groupe a abordé lors de ses travaux la thématique relative aux cépages tolérants aux principales maladies cryptogamiques de la vigne, notamment le mildiou et l'oïdium. Toutefois il est apparu nécessaire de poursuivre les travaux sur cette thématique, notamment au niveau réglementaire, avant de pouvoir en faire une présentation aux comités nationaux.

Transposabilité des mesures : si le sous-groupe a travaillé dans un premier temps sur la seule filière vitivinicole (importance de la filière vitivinicole dans les SIQO, disponibilité des services de l'IFV, ...), il lui paraît intéressant que ces propositions puissent être transposées aux autres filières arboricoles, tout au moins pour une partie d'entre elles. Si les comités nationaux le jugent utile, la commission Environnement invitera prochainement les autres filières des plantes pérennes à faire leurs propositions, en s'appuyant notamment sur les propositions faites pour la filière vitivinicole et sur les travaux des instituts techniques en charge de leurs filières.